

*Direction des finances,
ressources et moyens
Cellule de coordination
de projets et des contrats*

Tél. 03 20 66 57 35

DEC 2024/AC/039

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu les articles R. 2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation n°23A024 portant sur la construction d'un ensemble sportif DOJO – RELANCE DES LOTS SANS SUITE ET INFRACTUEUX, divisé en 09 lots,

Vu l'analyse des offres qui conduit à attribuer le lot n°06A Equipement Sportifs à la société NOUANSOFT, laquelle a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres,

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un marché public n°2024-005 avec la société NOUANSOFT sis Route de Valencay 37460 NOUANS LES FONTAINES, ayant pour objet des travaux d'équipements sportifs, pour son offre de base, pour un montant de 160 497.35 € toutes taxes comprises.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le 21 février 2024



Pour le maire et par délégation,
L'adjoint aux ressources humaines, à la
commande publique et aux affaires juridiques.



Pascal NYS

